



Prenez soin
des gens qui vous
sont chers

Vos employés envisagent d'épargner en vue de leur retraite.
Vous pouvez les aider à matérialiser la retraite qu'ils méritent au
moyen du régime d'épargne-retraite collectif BMO.

Qu'est-ce qu'un régime d'épargne-retraite collectif?

Pour les employés, un régime d'épargne-retraite collectif est un excellent moyen, en milieu de travail, d'épargner en vue de la retraite

Lorsqu'un employé choisit de participer et de cotiser, ses contributions sont prélevées automatiquement de sa paie; épargner régulièrement est donc plus facile pour lui. De plus, vous pouvez choisir, en tant qu'employeur, de verser une cotisation de contrepartie afin qu'il puisse épargner davantage plus rapidement.

La force du nombre

L'épargne de chaque employé est regroupée avec celle des autres employés inscrits au régime. Un régime d'épargne-retraite collectif est souvent un moyen plus économique d'épargner pour la retraite que si on le fait de façon autonome.

Le régime est facile à mettre en place autant pour vous que pour vos employés; par conséquent, les frais d'administration sont peu élevés. De plus, BMO offre à vos employés sa gamme de fonds d'investissement (série G) à faible coût.

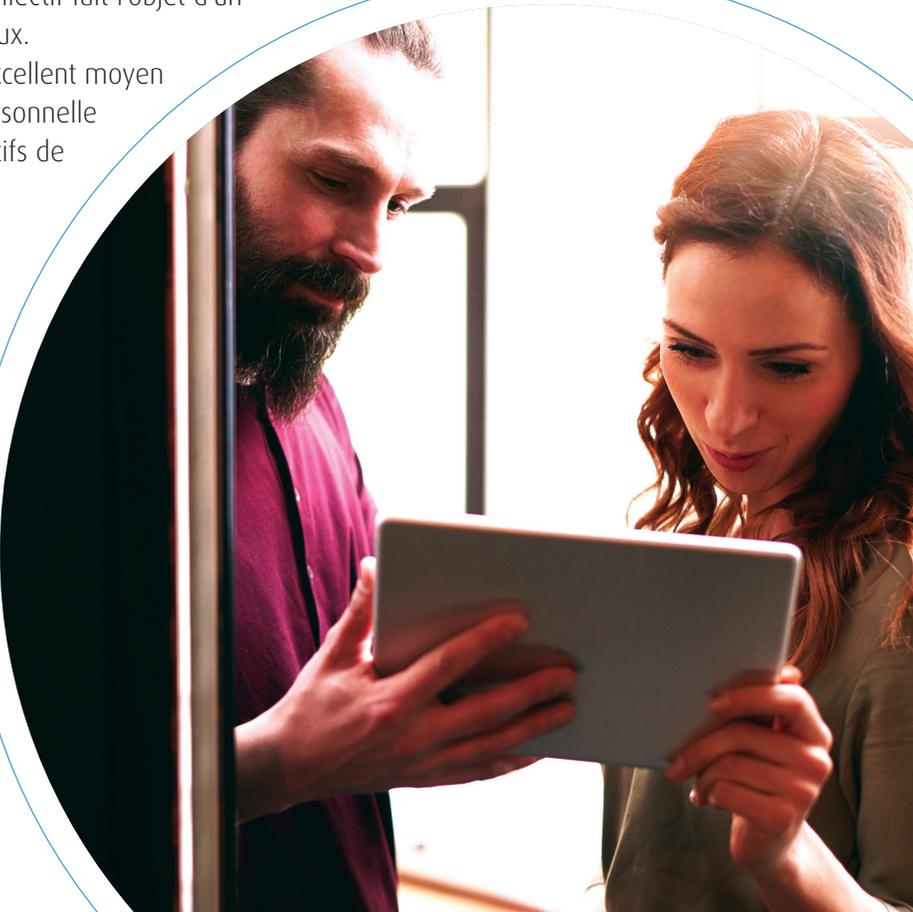
Le confort d'être en terrain connu

Tout comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), que de nombreux employés connaissent déjà, un régime d'épargne-retraite collectif fait l'objet d'un plafond de cotisation et offre des avantages fiscaux.

Un régime enregistré d'épargne-retraite est un excellent moyen d'aider vos employés à accroître leur épargne personnelle afin qu'ils atteignent plus rapidement leurs objectifs de retraite.

Soutien personnalisé

Le régime d'épargne-retraite collectif BMO répond aux exigences d'employeurs qui veulent offrir un régime de pension agréé collectif et un régime volontaire d'épargne-retraite dans la plupart des provinces. Le soutien personnalisé que vos employés reçoivent en s'inscrivant au régime d'épargne-retraite collectif BMO est supérieur à celui offert par ces deux régimes traditionnels proposés seulement en ligne, qui obligent parfois les cotisants à prendre seuls des décisions financières complexes.





**Un soutien
personnalisé
pour vous et
vos employés**

Bon pour vos employés

Vos employés posent beaucoup de questions sur leur épargne en vue de la retraite. Combien d'argent dois-je épargner? Aurai-je assez d'argent pour y arriver? Comment puis-je faire mieux?

Des questions importantes méritent une solution importante.

Épargner pour la retraite ne devrait pas être ardu. Voici comment le régime d'épargne-retraite collectif BMO peut vous aider. Vos employés décident de participer ou non au régime. S'ils y participent, leurs cotisations sont perçues automatiquement et les retenues d'impôt sont rajustées en conséquence. Ainsi, l'impôt prélevé du chèque de paie de chaque participant est réduit en fonction de la valeur de la cotisation versée. C'est comme un remboursement d'impôt instantané!

L'employé devra payer de l'impôt sur cette somme à un moment donné, mais pas avant qu'il prenne sa retraite et commence à faire des retraits du régime. À ce moment-là, il sera probablement dans une fourchette de revenus plus basse.

Le régime d'épargne-retraite collectif BMO est un moyen pratique et précis d'épargner, car l'argent des cotisations est investi avant d'être dépensé pour d'autre chose. Et c'est exactement ce que les employés disent vouloir.

Quelque chose pour chacun

Les employés peuvent choisir le produit qui leur convient dans la gamme complète des fonds d'investissement de BMO. La proximité du départ à la retraite de l'employé, le montant qu'il veut épargner ou le niveau du risque qu'il consent à prendre important peu. Chacun peut trouver son compte dans notre gamme de produits.

Vos employés recevront un soutien financier personnalisé des professionnels en placement de BMO qui les aideront à atteindre leurs objectifs de retraite.

Une occasion d'accroître l'épargne

Vous pouvez choisir de verser des cotisations de contrepartie aux cotisations de vos employés. Par conséquent, grâce à vos cotisations de contrepartie investies à chaque paie, les portefeuilles des employés peuvent croître plus rapidement. Au moyen de cotisations supplémentaires cumulées au fil du temps, les employés peuvent épargner plus en moins de temps.

Que la totalité ou seulement une partie de vos employés choisissent de s'inscrire au régime, les nombreux avantages qu'en tirera chaque participant ne changeront pas.

Dans une proportion de **50 %**, les Canadiens qui travaillent craignent de ne pas avoir assez d'argent pour vivre confortablement à la retraite

Ils sont **45 %** à dire qu'ils seraient plus rassurés si l'argent était prélevé automatiquement de leur paie

Source : Environics Research Group, 2010. Étude commandée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.



Bon pour vous

Comme les Canadiens vivent plus longtemps, la période de leur retraite n'a jamais été aussi longue. Par conséquent, ils dépensent plus qu'auparavant une fois à la retraite.

Vos employés savent qu'ils doivent épargner davantage pour la retraite. Ils savent aussi qu'un régime d'épargne en milieu de travail peut les aider en ce sens.

Prenez soin des gens qui vous sont chers

Le régime d'épargne-retraite collectif BMO est un moyen simple d'offrir aux employés un avantage qu'ils désirent et dont ils ont besoin. Comme il est beaucoup plus économique et efficace qu'un régime de retraite en milieu de travail à prestations ou à cotisations déterminées, les entreprises, peu importe leur taille, peuvent l'offrir et en bénéficier en s'en servant comme outil de fidélisation de leur personnel.

N'oubliez pas que vous pouvez également choisir de verser une cotisation de contrepartie au régime de vos employés afin qu'ils puissent épargner encore plus pour la retraite que s'ils le faisaient de façon autonome. Avec un régime d'épargne-retraite collectif BMO, vous faites en sorte que vos employés ont un souci de moins et peuvent atteindre plus rapidement leurs objectifs de retraite.

Un régime d'épargne-retraite collectif BMO est un avantage qui peut vous aider non seulement à recruter les personnes ayant les compétences recherchées, mais aussi à fidéliser votre actif le plus important : vos employés.

Dans une proportion de **89 %**, les gens pensent que les régimes d'épargne en milieu de travail devraient être accessibles à tous les Canadiens

Au Canada, seulement **50 %** des employés du secteur privé ont un régime d'épargne en milieu de travail

Dans une proportion de **41 %**, ceux qui n'ont pas de régime d'épargne en milieu de travail pourraient envisager de changer d'employeur pour en obtenir un

Source : Environics Research Group, 2010. Étude commandée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

Vous êtes prêt à ouvrir un régime d'épargne-retraite collectif?

Le régime d'épargne-retraite collectif BMO a la souplesse et les options à frais modiques dont vous et vos employés avez besoin pour qu'il soit plus simple d'épargner en vue de la retraite. Comme il est facile d'établir le régime, vous pouvez vous y mettre dès aujourd'hui.

Communiquez avec votre professionnel en placement de BMO ou allez au bmo.com/reercollectif pour savoir pourquoi le régime d'épargne-retraite collectif BMO est bon autant pour vous que pour vos employés.



Les renseignements contenus dans la présente brochure ne doivent pas être considérés comme une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'un titre à qui que ce soit.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce qui englobe BMO Gestion d'actifs inc., BMO Investissements Inc., BMO Asset Management Corp. et des sociétés de gestion de placements spécialisés de BMO.

Les Fonds d'investissement BMO englobent certains fonds d'investissement ou séries de fonds d'investissement offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

(11/17)